

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2025

Date de publication
17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Patrick HUGUET, Pierre MARY, Jérémy VASSEUR, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE pouvoir donné à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir donné à Philippe BORDE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 14_16122025

N°14 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANTS EN STATIONS SERVICES PAR CARTES ACCREDITIVES OU DELIVRANCE DE BON D'ENLEVEMENT
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

La prestation de fourniture de carburants pour les besoins des Services municipaux a fait l'objet d'une consultation lancée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur en application des articles L. 2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du Code de la Commande Publique.

Le marché comprend les prestations de fourniture et livraison réparties en 2 lots :

- Lot 1 : Fourniture de gasoil et de sans Plomb pour les véhicules du service régie
Lot 2 : Fourniture de gasoil et de sans Plomb pour les véhicules des autres services

Il s'agit d'un marché à bons de commande pour une durée d'un an et renouvelable 2 fois un an.

Après consultation et analyse, il est proposé de retenir l'offre de la société SIPLEC pour le lot n°1 et de la société FLEET PRO SAS pour le lot n°2 qui présentent les offres les mieux-disantes pour chacun des deux lots au regard des critères de sélection fixés à savoir le prix pour 70% et la valeur technique (gestion des cartes, protection de l'environnement et maillage des points de livraison) pour 30%.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances, urbanisme et travaux du 5 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** à la société SIPLEC le lot n°1 de la prestation de fourniture de carburants pour les besoins des Services municipaux,
- **ATTRIBUE** à la société FLEET PRO SAS le lot n°2 de la prestation de fourniture de carburants pour les besoins des Services municipaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI

...Simone DEVAUX..., secrétaire de séance

[Handwritten signature]